

SAINT FRANCOIS: Bureau de Poste - Location immeuble.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Par lettre en date du 6 Janvier 1960, Monsieur le Directeur des P.T.T a signalé l'état de vétusté du bâtiment actuellement occupé par la recette auxiliaire de Saint-François.

Cet état de vétusté a été communiqué par nos services qui ont recherché des bâtiments destinés à abriter cette recette auxiliaire.

Après des recherches et après avoir obtenu notamment l'accord de la Direction des P.T.T. deux maisons paraissent obtenir notre adhésion toutes les deux appartenant à Monsieur Edouard HOARAU qui n'ayant déclaré devoir s'abstenir dans la discussion et le vote de ce rapport propose au 7ème Km un immeuble en bois recouvert de tôle, un peu plus bas un immeuble en béton; les loyers demandés sont pour:

- la première de 10.000 F
- pour la seconde de 12.500.

La receveuse et nos services préféreraient l'immeuble en dur, ~~tant que~~

tandis que M. l'Adjoint Spécial nous a fait connaître qu'il préférerait celle sise au 7ème Km qui est plus centrale.

Vous voudrez bien prendre une décision à ce sujet.

LE MAIRE. - Je tiens à signaler que cette maison appartient à M. HOARAU qui avait demandé une location mensuelle de 15.000 F mais ces jours-ci il a consenti à ramener ce prix à 12.475 F.

L'autre maison située plus au centre du village a le grave inconvénient d'être en bois et située à proximité d'une boutique.

M. REYDELLET. - Il faut préciser que le Service des P.T.T. ne veut pas de la maison en bois qui d'après lui est mal située.

Le MAIRE. - Je mets aux voix la location mensuelle de l'immeuble en dur au prix de 12.475 francs, et ce à compter du 1er Avril 1960.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Je précise que M. HOARAU que je représente a déclaré s'abstenir.

*copie
Signé & certifié le 20 septembre 1960
Pr. le Préfet abs. en mission
le Secrétaire Général
signé Bobbe*